

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

Porteur de l'action

APPASE - PHL 05
6 Rue Cadet de Charance
05000 GAP

Intervenants sur Briançon

NOM : ALIK Nora ; M. DUFAU Cédric
Le Forum Bât. A
4, Avenue René FROGER
05100 Briançon
☎ : 06 40 15 47 04
✉ : educ-briancon@appase.org

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes majeures avec ou sans enfants, sans domicile, en situation de précarité et/ou confrontés à des problématiques sociales. Les femmes victimes de violences sont prioritaires devant tous les autres publics. Les personnes devront avoir une situation administrative stable (pièce identité, titre de séjour...).

MISSION

Accompagnement socio-éducatif travaillant l'adaptation à la vie active de personnes ou familles en détresse en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.
Prise en charge par le biais d'un projet de (ré) insertion (contrat de séjour) élaboré avec la personne.

OBJECTIFS

L'objectif est d'accompagner la personne ou la famille pour qu'elle accède « rapidement » à une (ré) insertion durable en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaboration d'un diagnostic social avec la personne permettant l'élaboration du projet personnalisé dans le cadre du contrat de séjour.
Au cours de la prise en charge, un accompagnement global (dans les domaines de l'administratif, du social, de l'emploi, du logement et de la santé) est effectué par un(e) référent(e).

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Equipe d'éducatrices en charge de l'accompagnement dans ce dispositif.

DUREE DE L'ACTION

6 mois renouvelable une à deux fois (les moyennes de séjour sont de 18 mois environ).
Le renouvellement de la prise en charge est conditionné par la production d'un bilan d'accompagnement soumis à validation de la DDCSPP.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Procédure SIAO
Rencontre avec le référent CHRS pour l'entrée dans le dispositif

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

CHRS dans le diffus
A Briançon 5 appartements (T1 au T3) : 9 personnes accueillies

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire
 - Participation fixe
 - En fonction des ressources (les ressources sont examinées chaque mois)
- ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite : 0 logements accessibles sur 5